

SCCV 157 GABRIEL
RESIDENCE CALANQUES DU MONT SALVA, 529 CHEMIN DE LA GARDIOLE, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES RCS TOULON 931478911

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 mai 2025, à 18h00 heures, les associés se sont réunis sur convocation de la gérance au siège de la société SCCV 157 GABRIEL au 529 chemin de la Gardiole, 83140 Six-Fours-les-Plages, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents ou représentés :

- ♦ **Monsieur Laurent DORNE, agissant en qualité d'associé personne physique**
Détenant 1 part de la SCCV 157 GABRIEL numérotée 1.
- ♦ **Monsieur Laurent DORNE, agissant en qualité de président de la SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER, immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 821 410 966.**
Détenant 99 parts de la SCCV 157 GABRIEL numérotées de 2 à 100.
- **Madame Sophie GARCIN, agissant en qualité de gérante démissionnaire.**

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Laurent DORNE préside la séance en qualité de Président de la SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER.

Le nouveau gérant déclare que les convocations à ladite assemblée ont été faites dans les formes et les délais légaux.

Le nouveau gérant rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

Le gérant expose que dans le cadre de l'activité de la SCCV 157 GABRIEL, il est proposé aux associés de :

- Accepter la démission de la SASU SG PROMOTION, représentée par sa présidente Madame Sophie GARCIN.
- Nommer la SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER représentée par son président Monsieur Laurent DORNE, GERANT de la SCCV 157 Gabriel.
- Transférer le siège social de la société au siège social de la SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER, 837 bis Allée de Paris, 83500 La Seyne-sur-Mer.
- Donner tous pouvoirs à SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER pour accomplir tous les actes de gestion nécessités par l'intérêt social.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Paraphe
SG

DS
LD

DS
LD

- **Première résolution** :

Les associés décident :

- D'accepter la démission de la gérance de la SCCV 157 GABRIEL de la SASU SG PROMOTION, représentée par sa présidente Madame Sophie GARCIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Deuxième résolution** :

Les associés décident :

- De nommer la SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER, représentée par son président Monsieur Laurent DORNE, gérante de la SCCV 157 GABRIEL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **troisième résolution** :

- Transférer le siège social de la SCCV 157 GABRIEL au 837bis Allée de Paris, 83500 La Seyne-sur-Mer, suivant convention d'hébergement visée par les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **quatrième résolution** :

- Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par chaque associé.

Monsieur Laurent DORNE

DocuSigned by:
Laurent DORNE
3883523E932B498...

SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER

DocuSigned by:
Laurent DORNE - NOVAPOLIS IMMOBILIER
3883523E932B498...

SASU SG PROMOTION

Signé par :
Sophie GARCIN
F14749A345A744D...